



## Animation DOCOB Réseau hydrographique du Brion

Compte rendu de réunion COPIL n°2 le 07/02/19



### ➔ Ordre du jour :

Bilan de l'animation 2016-2019 et préparation de la nouvelle animation 2019-2022

### ➔ Lieu :

Foyer rural - Mairie de Mazères

### ➔ Excusés

ONCFS / CRPF Nouvelle Aquitaine / Agence de l'eau Adour Garonne / Fédération départementale des chasseurs / Mairie d'Aubiac / ASP / syndicat du SCOT sud Gironde / DREAL Nouvelle Aquitaine

### ➔ Personnes présentes :

Organismes	NOM / Prénom	Mail
Sous-préfecture de Langon	SUZANNE Eric	eric.suzanne@gironde.gouv.fr
DDTM Gironde	MEUNIER Camille	camille.meunier@gironde.gouv.fr
DDTM Gironde	ALANIESSÉ Chloé	chloe.alaniese@i-corre.net
Commune de Mazères (Maire)	ARMAND Michel	marmand@orange.fr
CDC du Bazadais (vice-président)	AIME Michel	michel.aime@orange.fr
CDC Sud Gironde (DST)	FARIGOT Guillaume	technique@cdcsudgironde.fr
Commune de Roaillan (Maire)	TAUZIN Jean-François	mairie.roaillan@wanadoo.fr
Commune de Mazères (Adjoint)	LATRILLE Francis	francis.latrille@orange.fr
Département de Gironde (environnement)	BROGNIEZ Sylvain	s.brogniez@gironde.fr
FDAAPPMA Gironde	SIMME Isabelle	isabelle.simme@peche33.com
SEPANSO	LAGORCE Daniel	danlang@wanadoo.fr
SMAH Beuve Bassane	HUGUET Théo	technique@smahbb.fr
SIA-FLT (syndicat d'assainissement)	LAMARQUE Bernard	bernard.lamarque@free.fr
Rivière Environnement (animateur)	COMAS Romain	natura2000@riviere-environnement.fr

### ➔ Déroulement :

Après un tour de table de présentation, M. le sous-préfet et la DDTM introduisent la réunion.

Rivière Environnement, animateur du site Natura 2000 pour le compte de l'Etat, présente le bilan d'animation réalisé (cf. le support de présentation joint au présent compte-rendu).

### ➔ Discussion (résumé non exhaustif) / relevé de décisions :

- Mis en oeuvre de la GEMAPI sur le bassin versant du Brion

En 2016, la CDC avait fait un PPG mais n'avait pas les moyens de l'appliquer.

Le SMAH Beuve Bassane est la nouvelle structure gestionnaire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant). L'action du syndicat a démarré en 2018 sur le Brion par des travaux de gestion de la végétation rivulaire et des embâcles.

Les actions de gestion en cours se font sur le secteur de la confluence avec la Garonne.

- La commune de Langon aménage une promenade sur le secteur de la confluence avec la Garonne également.
- Assecs constatés sur le Brion

Au droit du moulin de Mazères, propriété de la commune, il est constaté un assec total du cours d'eau 1 à 2 fois/semaine en été révélant un éventuel problème de pompage.

A la connaissance des membres du COPIL, aucun pompage n'est effectué dans le cours d'eau, il pourrait s'agir d'un pompage réalisé sur le bassin versant ou au-delà dans la nappe en connexion avec le Brion. Le pompage ferait abaisser la nappe qui stopperait l'écoulement du Brion au droit du moulin.

Pour résoudre cette interrogation et le problème d'assec, le SMAH doit demander à la Chambre d'agriculture d'identifier un ou des pompages pouvant engendrer ce type de phénomène sur le secteur.

- Equipement des ouvrages routiers pour le franchissement des mammifères semi-aquatiques (Loutre et Vison d'Europe en particulier)

Alors que le bilan d'animation fait état de la non réalisation de l'action relative à l'amélioration des franchissements routiers pour les mammifères semi-aquatiques, le Département révèle qu'il a engagé en 2018 avec le SMAH une action d'expertise des ouvrages routiers départementaux sur le bassin versant du Brion en vue de leur équipement pour le passage sécurisé des mammifères semi-aquatiques en 2019. 8 ouvrages problématiques seraient équipés en 2019. Et ce, en dehors d'un contrat Natura 2000. Le financement provient d'Aliénor dans le cadre de mesures compensatoires environnementales en lien avec la création de l'A65. Le bilan d'animation sur l'objectif opérationnel concerné va donc être repris pour prendre en compte la réalisation en cours de l'action.

- Gestion forestière et menace sur les forêts de feuillus

Il est constaté sur le territoire des communes du site Natura 2000 et au-delà une forte pression d'exploitation sur les massifs de feuillus. La CDC du Bazadais va organiser une réunion avec tous les maires et techniciens forestiers en vue de « stopper » ce mouvement d'exploitation forte des feuillus qui menace le paysage du territoire du bazadais et l'équilibre écologique des forêts de feuillus notamment.

Le sous-préfet s'inquiète de la forte présence d'acacia sur les rives. Cela concerne, en plus du Ciron, le Brion au niveau de l'embouchure, qui est, de plus, relativement mal entretenue. Un plan de gestion existe depuis 2009 pour lutter contre cette plante invasive, et intervient, par tranche, sur les parcelles surtout privées. L'agence de l'eau et le conseil départemental soutiennent le SMAH dans cette action.

Les peupliers ne sont pas un enjeu fort sur le Brion.

- Aide départementale pour les prairies

Il est signalé que le Département de la Gironde aide à hauteur de 80% du coût d'investissement les agriculteurs pour la création de prairies.

- Cours d'eau détournés dans le passé sur la commune de Le Nizan



Il est fait remarquer qu'un petit ruisseau a été détourné voici quelques années au cours de travaux forestiers sur la commune de Le Nizan et ce dernier abritait l'Ecrevisse à pattes blanches (encore présente de façon résiduelle à l'échelle du bassin versant faisant partie des dernières stations de présence de Gironde, donc à enjeu très fort ; espèce d'intérêt communautaire).

- Gestion des eaux pluviales :

Il est évoqué le parking du centre commercial et la station service. Plusieurs membres du COPIL souhaiteraient savoir comment sont gérées les eaux pluviales à cet endroit (installation, entretien) et s'il existe des séparateurs.

- L'animateur rédige une note à destination des communes sur les enjeux boisements et prairies en particulier sur le site Natura 2000. Elle est transmise aux communes pour (notamment) :
  - ✓ retransmission dans les certificats d'urbanisme ;
  - ✓ envoi aux notaires locaux pour diffusion de l'information en cas de cessions foncières.

Le sous-préfet souhaite que les maires se fassent un bon relai des notes relatives à Natura 2000 vis-à-vis de leurs administrés.

- Portage de la nouvelle animation

**La SMAH Beuve Bassane est volontaire pour porter l'animation Natura 2000 2019-2022. Le COPIL valide ce portage par le syndicat. L'animateur actuel transmettra tous les éléments en sa possession au syndicat pour la reprise de l'animation, et rédigera notamment une note de bilan sur l'animation réalisée.**

**La présidence du COPIL sera désormais assurée par le SMAHBB.**

- Axes stratégiques retenus en vue de la prochaine phase d'animation :
  1. Conserver le paysage de la vallée reposant sur les prairies, le bocage et les boisements alluviaux et de feuillus.
  2. Diffuser l'information : en démarchant les propriétaires de chaque commune ; les communes diffusent au maximum l'information Natura 2000/GEMAPI,
  3. Engager une animation Natura 2000 en lien étroit avec la politique GEMAPI sur le bassin versant.
  4. Réaliser un Comité de pilotage annuel pour le site Natura 2000 de manière à associer régulièrement les acteurs et améliorer la gouvernance du site.

Le président de séance,  
Le sous-préfet de Langon,

Éric SUZANNE

